



PRÉFET DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 08 mars 2022

Service Eau et Biodiversité
Dérogation espèces protégées
Courriel : ddtm-dep@var.gouv.fr

Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7
de la charte de l'environnement.

Dossier présenté

Objet : demande de dérogation pour la coupe de spécimens d'espèces végétales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement

Motif(s) : étude scientifique sur les écosystèmes marins côtiers de Posidonie - *Posidonia oceanica* (L. Delile, 1813), sur l'année 2022 - période de mai à septembre 2022 inclus - sur les communes de Six Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer et Hyères.

Demandeur : Institut Océanographique Paul Ricard (IOPR)

Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 1 CERFA + note = dossier de demande

Contexte

L'étude scientifique est réalisée dans le cadre du projet européen H2020 MaCoBioS relative aux relations Biodiversité, Services écosystémiques et Changement Climatique dans les écosystèmes marins côtiers de Posidonie. Les feuilles sont prélevées suivant la méthode non destructive publiée par Gobert et al., en 2020. Elles sont coupées au-dessus du faisceau (constitué des écailles des anciennes feuilles) pour ne pas porter atteinte au méristème des feuilles ce qui leur permet de reprendre leur croissance. Cette méthodologie permet une survie de 100 % des faisceaux ; repousse des feuilles dans les 3 mois qui suivent l'échantillonnage. La Posidonie est une espèce protégée sur l'ensemble de la Méditerranée. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour manipuler et analyser cette espèce végétale protégée.

Objectif(s)

L'objectif est d'apporter une meilleure prise en compte du paysage écologique de l'herbier de Posidonie lors des évaluations de sa biodiversité et des services écosystémiques associés.

Avis

Institut référent : Institut Océanographique Paul Ricard (Association Loi 1901)

Modalités de consultation

Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : www.var.gouv.fr

Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-dep@var.gouv.fr
- par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/BIODIV-DEP à l'adresse ci-dessous indiquée

Dates de la consultation

Début de la consultation : 09 mars 2022

Fin de la consultation : 29 mars 2022 inclus